

RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

International Council on Monuments and Sites

ICOMOS

11, Rue du Séminaire de Conflans
94 220 Charenton-le-Pont

SOMMAIRE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31/12/2022 DE L'ASSOCIATION ICOMOS

OUTRE LA PAGE DE GARDE, LE PRESENT DOCUMENT COMPREND UN TOTAL DE 29 PAGES SE
DECOMPOSANT AINSI :

SOMMAIRE	PAGE 1
RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	PAGE 2
COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022	PAGE 8
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022	PAGE 12
RAPPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	PAGE 28



Commissaire
auxComptes.fr

CommissaireAuxComptes.fr
7, petit sentier de la Savoie
92 320 CHÂTILLON
Téléphone : 01-46-45-83-86
E-mail : cac@commissaireauxcomptes.fr

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

International Council on Monuments and Sites

ICOMOS

Association Loi 1901

Siège social : 11, Rue du Séminaire de Conflans

94 220 CHARENTON LE PONT

SIRET 784 228 454 00038

Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 Décembre 2022

Aux Sociétaires,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée pour six années consécutives et ce jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ICOMOS, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'application du principe de séparation des exercices sur les opérations encadrées par des budgets de ressources régis par des contrats, et encaissables sous conditions de dépenses effectives. Ces vérifications se sont matérialisées par l'analyse de la comptabilité analytique ventilée par missions.

Nous nous sommes également assuré qu'aucun élément d'importance intervenu avant ou après la clôture ne pourrait remettre en cause d'une façon significative le résultat de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport et des autres documents adressés au Comité Exécutif

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Comité Exécutif sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Comité Exécutif.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Châtillon, le Lundi 27 Février 2023

SAS CommissaireAuxComptes.fr

Associée signataire :

Isabelle MARQUIS

Commissaire aux Comptes



**Membre de la Compagnie Régionale de
Versailles**

Annexe : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	87 124,23	61 682,69	25 441,54	1,17	21 091,66	0,98
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	87 124,23	61 682,69	25 441,54	1,17	21 091,66	0,98
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	522 569,61	4 435,00	518 134,61	23,79	134 343,00	6,21
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéficiaires						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	7 407,71		7 407,71	0,34	1 665,10	0,08
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	17 727,67		17 727,67	0,81	17 727,67	0,82
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 547 861,80		1 547 861,80	71,06	1 710 333,58	79,12
Charges constatées d'avance	61 703,23		61 703,23	2,83	276 487,44	12,79
TOTAL (II)	2 157 270,02	4 435,00	2 152 835,02	98,83	2 140 556,79	99,02
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 244 394,25	66 117,69	2 178 276,56	100,00	2 161 648,45	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	478 935,07	21,99	507 332,85	23,47
Résultat de l'exercice	146 128,33	6,71	-28 397,78	-1,30
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	625 063,40	28,70	478 935,07	22,16
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques			81 000,00	3,75
Provisions pour charges	399 508,00	18,34	267 072,00	12,36
TOTAL (III)	399 508,00	18,34	348 072,00	16,10
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 592,58	0,58	39 993,98	1,85
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	76 972,82	3,53	72 038,33	3,33
. Organismes sociaux	71 139,98	3,27	67 551,35	3,12
. Etat, impôts sur les bénéficiaires				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	6 574,56	0,30	18 488,22	0,86
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	324 843,91	14,91	354 511,49	16,40
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	661 581,31	30,37	782 058,01	36,18
TOTAL (IV)	1 153 705,16	52,96	1 334 641,38	61,74
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	2 178 276,56	100,00	2 161 648,45	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	34,35		34,35	0,00	103,38	0,01	-69	-66,98
Production vendue biens								
Production vendue services	9 255,97	1 680 011,37	1 689 267,34	100,00	974 656,89	99,99	714 611	73,32
Chiffres d'Affaires Nets	9 290,32	1 680 011,37	1 689 301,69	100,00	974 760,27	100,00	714 541	73,30
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			145 755,16	8,63	97 916,68	10,05	47 839	48,86
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			241 437,00	14,29	173 116,00	17,76	68 321	39,47
Autres produits			478 616,52	28,33	462 435,02	47,44	16 181	3,50
Total des produits d'exploitation (I)			2 555 110,37	151,25	1 708 227,97	175,25	846 883	49,58
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			3 046,20	0,18	1 579,76	0,16	1 467	92,91
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			1 268 791,02	75,11	756 979,64	77,66	511 812	67,61
Impôts, taxes et versements assimilés			33 232,89	1,97	38 562,47	3,96	-5 330	-13,81
Salaires et traitements			525 994,85	31,14	487 432,44	50,01	38 562	7,91
Charges sociales			187 650,85	11,11	177 998,91	18,26	9 652	5,42
Dotations aux amortissements sur immobilisations			141 440,59	8,37	100 607,12	10,32	40 833	40,59
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges			238 308,00	14,11	148 210,00	15,20	90 098	60,79
Autres charges			50 440,49	2,99	46 170,32	4,74	4 270	9,25
Total des charges d'exploitation (II)			2 448 904,89	144,97	1 757 540,66	180,30	691 364	39,34
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			106 205,48	6,29	-49 312,69	-5,05	155 517	315,37
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			2 300,79	0,14			2 300	N/S
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			1 206,21	0,07	437,20	0,04	769	175,97
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change			83 864,02	4,96	20 460,52	2,10	63 404	309,89
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			87 371,02	5,17	20 897,72	2,14	66 474	318,10
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilés			125,97	0,01	71,63	0,01	54	76,06
Différences négatives de change			78 410,37	4,64	2 551,18	0,26	75 859	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			78 536,34	4,65	2 622,81	0,27	75 914	N/S
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			8 834,68	0,52	18 274,91	1,87	-9 440	-51,65
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			115 040,16	6,81	-31 037,78	-3,17	146 077	470,65

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 060,75	0,12	2 640,00	0,27	-580	-21,96
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges	81 000,00	4,79			81 000	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	83 060,75	4,92	2 640,00	0,27	80 420	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	51 972,58	3,08			51 972	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	51 972,58	3,08			51 972	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	31 088,17	1,84	2 640,00	0,27	28 448	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 725 542,14	161,34	1 731 765,69	177,66	993 777	57,39
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 579 413,81	152,69	1 760 163,47	180,57	819 250	46,54
RÉSULTAT NET	146 128,33	8,65	-28 397,78	-2,90	174 525	614,59
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 178 276,56 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 146 128,33 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

L'association a finalisé en 2022 les projets qui avaient été reportés à cause de la crise sanitaire de la COVID-19.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2-1 METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

2.2. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

2.2.3 Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.5 Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite estimés à 38 135 euros au 31/12/2022 ont été comptabilisés pour la première fois dans les comptes annuels.

Une reprise de provision de 6 227 euros a été comptabilisée sur l'exercice.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	68 834	18 290		87 124
Immobilisations financières				
TOTAL	68 834	18 292		87 124

3.2 Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	47 742	13 941		61 683
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	47 742	13 941		61 683
TOTAL GENERAL (I+II+III)	47 742	13 941		61 683

3.3 Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	522 570	522 570	
Autres créances	7 408	7 408	
Charges constatées d'avance	61 703	61 703	
TOTAL	591 681	591 681	

Détail des créances	Montant
Contrats	510 260
1- Contrats divers	476 220
- UNESCO - Contrat N° 4500458000-A1 / CPM 2022: 915 842€	
2nd payment 2022 (Advisory services & Monitoring)	310 000
Final payment 2022 (Advisory services & Monitoring)	117 832
- IPCC Meeting DBU, 1° Contrat (Allemagne), Solde	21 348
- IPCC Meeting DBU, 2° Contrat (Allemagne)	12 200
- Contrat ALIPH, Inventaire du Patrimoine au Congo, Solde	14 840
2- Missions de Conseil 2022	34 040
- Djibouti (International Assistance) 2022	3 458
- Contrat UNESCO - DSOGR, Arab States, 2022	7 770
- Miss. Greece (Acropolis) 2022	9 000
- Miss. Comoros (Tentative List) 2022	11 811
- Miss. Tunisie (Carthage) 2022	2 000
Cotisations	12 310
Cotisations 2020	2 350
Cotisations 2021	4 490
Cotisations 2022	5 470
Total	522 570

Détail Charges constatées d'avance	Montant
Frais Généraux:	7 274
- SCOPUS - Fonds Cartes ICOMOS 2023	2 520
- SCOPUS - Impression Nilles. Cartes 2023	778
- AON - Assurance Locaux 2022-2023	2 592
- WARGNY - Assurance Annuelle Board 2023	934
- MAXWELL - Campagne 3Giving Tuesday" 2023	450
Sur Contrats:	48 519
- Contrat CHARTER 2021-2022	21 291
- IUCN - WH Leadership Program n°2, Année 2022	4 225
- Contrat NGS - National Geographic Society	23 002
Sur Missions de conseil:	5 910
- Mission Albanie (Berat & Gjirokastra) 2022	821
- Mission UNESCO, St. Kitts	3 514
- Mission Tunisie (Medina de Souss)	1 575
Total	61 703

3.4 Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant	Commentaires
Participations ou immobilisations financières		
Produits d'exploitation	7 875	Cotisations à recevoir
Subventions/financements		
Autres produits à recevoir	1 206	Intérêts courus sur Livret A
TOTAL	9 081	

3.5 Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	12 500	4 435	12 500	4 435
Comptes financiers				
TOTAL	12 500	4 435	12 500	4 435

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 Fonds associatifs

Postes	A	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Report à nouveau	507 533		28 398	478 935
Excédent ou déficit de l'exercice	-28 398	146 128	-28 398	146 128
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	478 935	146 128	0	625 063
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	478 935	146 128	0	625 063

4.2 Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		478 935
SOLDE		478 935

4.3 Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges	81 000		81 000	0
Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à Provisions pour amendes et pénalités	44 362		6 227	38 135
Provisions pour pensions obligatoires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour charges	222 710	361 373	222 710	361 373
TOTAL (II)	348 072	361 373	309 937	399 508
TOTAL GENERAL (I+II)	348 072	361 373	309 937	399 508
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		361 673	228 937 81 000	

Détail Provisions pour Risques et Charges	Montant
- UNESCO - W. Heritage activities 2022, provisions sur charges à payer 2022	233 873
- AG Sydney 2023: Frais s/ "Meeting on Methodology Development"	7 500
- Création projet "Guidance / Reconstruction"	30 000
- Provision pour charges locatives 2022	60 000
Total	331 373

4.4 Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	12 593	12 593		
Dettes fiscales et sociales	154 687	154 687		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	324 844	324 844		
Produits constatés d'avance	661 581	661 581		
TOTAL	1 153 705	1 153 705		

Détail des Produits constatés d'avance	Montant	
Sur Contrats divers:	402 075	
- Contrat CHARTER 2021-2022	61 395	
- Contrat NGS - National Geographic Society/Climate Change	325 800	
- IUCN - WH Leadership Program n°2, Année 2022	14 880	
Sur Missions de Conseil:	15 396	
- Mission "Group Contact" - Ukraine	700	
- Mission Russie (Solovetsky) 2022	1 848	
- Mission Albanie; Georgia; Malta	12 848	
Sur Subventions diverses:	154 170	
- SACH (Chine 2020) TS "Silk Roads 2022	25 000\$	20 833
- SACH (Chine 2021) TS "Silk Roads 2022	29 000\$	24 170
- SACH (Chine 2023), Subv. de Fonctionnement (€)		35 000
- KOREA, TS n° 4	43 000\$	35 833
- KOREA, TS n° 5	40 000\$	33 333
- Subvention de fonctionnement Slovénie 2023		5 000
Divers:	89 941	
- GETTY - Subvention AG Sydney 2020 (Reportée 2023)		75 000
- Crowdfunding - Report on 2023		14 941
Total	661 581	

Détail des autres dettes	Montant
Avances s/Cotisations 2023	28 811
- Comités Nationaux et Cotisations individuelles, Cotisations 2023	28 811
Créditeurs divers - Comptes tiers tenus par ICOMOS	279 444
- Board Officers	3 448
- Donations "Victoria Fall's Fund"	47 625
- Programme Raymond Lemaire	20 764
- Compte "Comité National Israël"	49 134
- CSI "Patrimoine du 20é Siècle" - ISC20C	37 032
- CSI "Comité Bois" - IIWC	5 500
- CSI "Paysages Culturels ICOMOS" - ISCCL	7 920
- CSI "Art Rupestre" - CAR	2 224
- CSI "Patrimoine Culturel Immatériel" - ICICH	756
- CSI "Interprétation et Présentation" - ICIP	2 171
- CSI "Patrimoine Bâti Partagé" - SBH	1 950
- CSI "Analyse et Rest. des Struct. du Pat. Arch" - ISCARSAH	2 647
- CSI "Fortifications et Patrimoine Militaire" - ICOFORT	3 447
- CSI "Patrimoine Culturel Subaquatique" - ICUCH	800
- CSI "Gestion du Patrimoine Archéologique" - ICAHM	5 934
- CSI "Préparation aux Risques" - ICORP	2 930
- CSI "Villes et Villages Historiques" - CIVVIH	6 057
- CSI "Patrimoine Religieux" - PRERICO	2 342
- CSI "Patrimoine de l'Architecture de Terre" - ISCEAH	5 982
- CSI "Architecture Vernaculaire" - CIAV	2 424
- CSI "Tourisme Culturel" - ICTC	6 362
- CSI "Itinéraires Culturels" - CIIC	635
- CSI Formation - CIF	594
- CSI "Questions Légales" - ICLAFI	2 000
- CSI "Emerging Prof. Working Group" - Eps	7 500
- CSI "Climate Action Working Group" - CAWG	7 084
- CSI "Comité Pierre" - ISCS	10 593
- CSI "Documentation du Patrimoine" - CIPA	32 641
- Donations Exceptionnelles pour "Jeunes Professionnels"	500
- CHN "Climate Herirage Network)	450
Divers charges à payer	16 589
Total	324 844

4.5 Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	12 593
Dettes fiscales et sociales	120 725
Autres dettes	16 589
TOTAL	149 906

Détail des Fournisseurs - Factures non parvenues	Montant
Honoraires Commissaires aux Comptes, Bilan 2022	10 500
ADP, Fiches de paie Nov. et Déc. 2022	1 364
POSTE, Relevé compte de décembre 2022	205
ORANGE, Ligne 0141941759	121
Proofreading Reconstruction Project	403
Total	12 593

Détail des Charges à payer	Montant
Sur Contrats divers	7 500
- Contrat "Connecting Practice - Resilience" 2022	7 500
Sur Missions de conseil	9 089
- Contrat UNESCO, DSOOCR, "Crac des Chevaliers"	3 500
- Miss. Comoros (Tentative List) 2022	2 139
- Miss. Tunisie (Carthage) 2022	2 800
- Miss. Norway (Bryggen) 2022	300
- Miss. Bulgaria (Nessebar) 2022	350
Total	16 589

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 Subventions reçues et fonds dédiés**

Subventions perçues des gouvernements :

- Ministère Chinois de la Culture (SACH) = 7 083 euros - affectation : « étude COVID »
- Administration Nationale du Patrimoine Culturel de Chine (NCHA) = 34 167 euros – affectation : IPCC Meeting
- Office Fédéral de la Culture Suisse = 69 630 euros – affectation : IPCC Meeting
- Ministère Autrichien de la Culture = 15 000 euros - affectation : budget de fonctionnement de l'ICOMOS
- Ministère Français de la Culture = 20 000 euros - affectation : budget de fonctionnement de l'ICOMOS

Total des subventions perçues = 145 880 euros

5.2 Subventions d'investissements

Aucune subvention d'investissement n'a été perçue sur l'exercice.

5.3 Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement perçues au titre l'exercice 2022 s'élèvent à un total de 35 000 euros.

- Ministère Autrichien de la Culture = 15 000 euros
- Ministère Français de la Culture = 20 000 euros

Il s'agit de subventions d'exploitation.

Elles ne sont assorties d'aucune condition suspensive.

5.4 Analyse du chiffre d'affaire et des ressources

COMPTES n°	TYPES de RESSOURCES	31/12/2022	%	31/12/2021	%	VARIATION	
705 910	CONTRATS UNESCO	915 842	39,58%	781 086	50,88%	134 756	17,25%
758 XXX	COTISATIONS	451 903	19,53%	453 138	29,52%	-1 235	-0,27%
705 930	MISSIONS de CONSEIL	151 549	6,55%	108 565	7,07%	42 984	39,59%
740 XXX	SUBVENTIONS	145 880	6,31%	97 917	6,38%	47 963	48,98%
705 920	AUTRES CONTRATS	612 621	26,48%	71 539	4,66%	541 082	756,34%
708 XXX	ACTIVITES ANNEXES	1	0,00%	1 859	0,12%	-1 858	-99,95%
706 XXX	PRESTATIONS de SERVICE	9 255	0,40%	11 608	0,76%	-2 353	-20,27%
754 XXX	DONS	26 589	1,15%	9 298	0,61%	17 291	185,98%
707 XXX	VENTES DIVERSES	34	0,00%	103	0,01%	-69	-66,77%
TOTAL		2 313 673	100,00%	1 535 112	100,00%	778 561	50,72%

5.5 Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	81 000
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	81 000
Charges exceptionnelles	51 973
Sur opérations de gestion	51 973
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	31 088

Ce résultat exceptionnel correspond au dénouement du litige prud'hommal contre Mme BERTEL datant de 2019. ICOMOS a été condamné en 2022 à payer 51 973 euros alors que le risque avait été provisionné à hauteur de l'intégralité des demandes de la salariée pour 81 000 euros. Cette dernière a été déboutée du surplus de ses demandes, ce qui constitue un profit exceptionnel pour ICOMOS de 31 088 euros.

6. AUTRES INFORMATIONS**6.1 Effectif moyen**

	Femmes	Hommes	Total
Cadres	4	1	5
Non cadres	6	1	7
TOTAL	10	2	12

6.2 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 10 296 euros TTC.



Commissaire
auxComptes.fr

CommissaireAuxComptes.fr
7, petit sentier de la Savoie
92 320 CHÂTILLON
Téléphone : 01-46-45-83-86
E-mail : cac@commissaireauxcomptes.fr

RAPPORT SPECIAL

International Council on Monuments and Sites ICOMOS

Association Loi 1901

Siège social : 11, Rue du Séminaire de Conflans
94 220 CHARENTON LE PONT
SIRET 784 228 454 00038

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 Décembre 2022

Aux Sociétaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association-, nous vous présentons notre Rapport sur les conventions réglementées, et ce conformément aux dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Votre association a versé à des membres du Comité Exécutif, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, une somme totale de 28 437,84 Euros à titre de remboursements de frais, d'honoraires et assurances déplacement se décomposant comme suit :

Nom	Fonction	Montant
Mme Teresa PATRICIO	Présidente	12 961,60
M. Mario SANTANA	Secrétaire Général	3 502,21
Mme Riin ALATALU	Vice-Présidente	500,00
Mme Zeynep GUL UNAL	Vice-Présidente	6 220,31
Mme Nupur PROTHI	Membre du Conseil d'Administration	2 053,72
M. Graine SHAFFREY	Membre du Conseil d'Administration	500,00
M. Peter PHILLIPS	Membre du Conseil d'Administration	600,00
M. Jean-Christophe SIMON	Membre du Conseil d'Administration	2 100,00
Total		28 437,84

Fait à Châtillon, le Lundi 27 Février 2023

SAS

CommissaireAuxComptes.fr

Associée signataire :

Isabelle MARQUIS

Commissaire aux Comptes



Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles